

## UN ACCÈS À LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN HAUSSE DANS LE GRAND EST SUR QUATRE ANS

L'accès ou le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi peut dépendre fortement de leur capacité d'accéder à la formation professionnelle. Dans le Grand Est, le nombre total d'entrées en formation professionnelle s'accroît de 35 % entre 2017 et 2022, période qui recouvre les cinq années du Plan d'investissement dans les compétences (PIC 2018-2022). Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux d'accès à une formation sur 12 mois s'élève à 10,7 % dans le Grand Est. Sur l'ensemble de la période d'observation (2017-2021), le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi du Grand Est demeure constamment supérieur au taux métropolitain (+0,3 point au 2<sup>e</sup> trimestre 2021). Le taux d'accès progresse pour les seniors (+2,3 points de 2017 à mi-2021), ou pour les personnes « peu mobiles » sur la même période (+2,7 points). En fin de période, le taux d'accès à une formation dans les 12 mois est devenu légèrement supérieur pour les femmes par rapport aux hommes. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, en raison de la crise sanitaire, le taux d'accès à la formation professionnelle enregistre une baisse de 3,6 points sur un an dans le Grand Est. Cet épisode est cependant suivi d'un fort développement des formations à distance, ainsi que d'une remontée de 2,2 points du taux d'accès à la formation professionnelle.

À fin 2017, le Grand Est compte plus de 290 500 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi). Cinq ans plus tard, ils sont moins de 233 500, leur nombre ayant diminué entre temps de plus de 57 000, soit une baisse nette de 20 % entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2017 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Sur la même période, le nombre des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (tenus de rechercher un emploi, disposant ou non d'une activité réduite) diminue de 11,3 %. Cela contribue à l'inflexion de 1,7 point du taux de chômage, qui passe de 8,7 % à 7,0 % de la population active entre fin 2017 et fin 2022 dans le Grand Est (comme en France métropolitaine). L'augmentation du nombre d'entrées en formation professionnelle coïncide dans le temps avec ces évolutions favorables.

Cette augmentation du nombre d'entrées en formation professionnelle s'inscrit dans le cadre du lancement, pour la période 2018-2022, d'un grand Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Celui-ci fait suite au plan « 500 000 formations » initié en 2016. Le PIC a pour objectif premier de proposer un accompagnement individualisé aux personnes éloignées de l'emploi leur permettant d'accéder à des formations qualifiantes, susceptibles d'améliorer durablement leur insertion dans l'emploi. Un des leviers de ce plan consiste à rendre les formations, y compris l'apprentissage, plus attractifs pour les entreprises et pour les jeunes. Le PRIC Grand Est, signé en janvier 2019 entre l'État et la Région, est la déclinaison en région, du PIC national (voir encadré p.3).

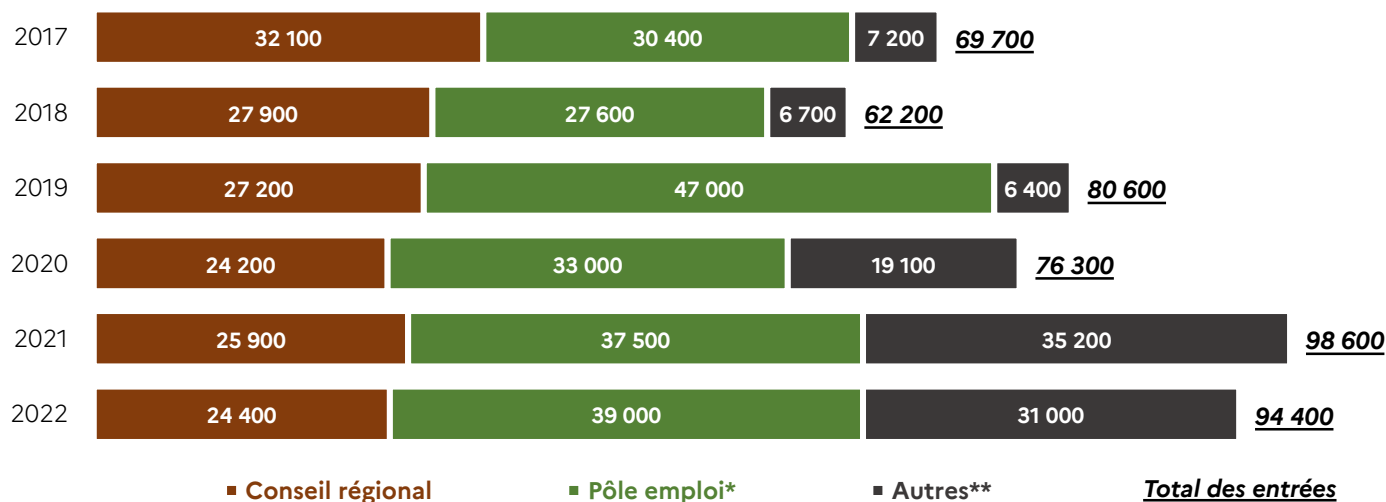
### Rebond des entrées en formation juste après le début de la crise sanitaire

Les formations en région sont commanditées essentiellement par le Conseil régional, Pôle emploi, les OPCO, ou d'autres organismes financés par l'État. De 2018 à 2022, le Grand Est compte plus de 412 000 entrées en formation : 73 000 entrées en formation par an sont enregistrées en moyenne sur les trois premières années, et 96 500 en moyenne sur les deux dernières (cf. graphique 1). Entre 2018 et 2022, c'est-à-dire entre la première et la dernière année du PIC, le nombre des entrées en formation s'accroît de 52 % dans le Grand Est. Sur cette période, les entrées des stagiaires du Grand Est représentent 8,3 % de l'ensemble de celles de la France métropolitaine.

Pour un trimestre donné, le taux d'accès à la formation est égal au rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation au moins dans les 12 mois suivant leur inscription à Pôle emploi et le nombre total de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi lors de ce trimestre.

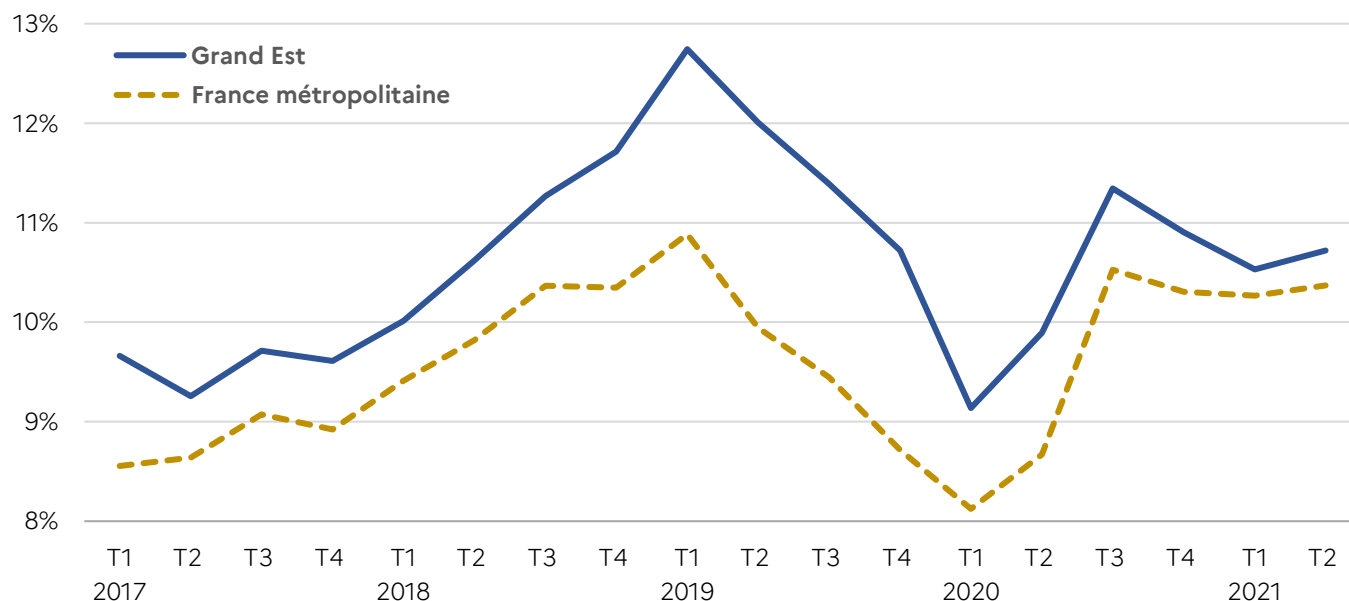
Dans le Grand Est, le taux d'accès à la formation a subi de fortes variations sur toute la durée du plan, comparables à celles subies par le taux national. Il reste toutefois supérieur d'environ 1 point au taux de la France métropolitaine sur toute la période d'observation (cf. graphique 2).

GRAPHIQUE 1 : ENTRÉES EN FORMATION DANS LE GRAND EST SELON LE COMMANDITAIRE



Lecture : 98 600 personnes sont entrées en formation en 2021, dont 25 900 ont suivi une formation commandée par la région.  
 Champ : ensemble des formations bénéficiant aux stagiaires de la formation professionnelle (au lieu de résidence du stagiaire).  
 \* : y compris les formations déléguées par la région, et la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).  
 \*\* : État, OPCO, AGEFIPH, autres collectivités, et CPF autonome.  
 Source : PoEm, DARES.

GRAPHIQUE 2 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR TRIMESTRE (HORS CPF AUTONOME)



Lecture : le taux d'accès à la formation à 12 mois est de 10,7 % dans le Grand Est (hors CPF autonome) au 2<sup>e</sup> trimestre 2021.  
 Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2021.  
 Source : dispositif ForCE, Dares.

Parmi les demandeurs d'emploi dont l'inscription à Pôle emploi est au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux d'accès dans les 12 mois à une formation s'établit à 10,7 % dans le Grand Est, un niveau légèrement supérieur au taux de la France métropolitaine (10,4 %). Début 2017, le taux d'accès sur 12 mois était de 9,7 % dans le Grand Est pour les inscrits à Pôle emploi (8,6 % en Métropole). Il a augmenté fortement jusqu'en 2019 (12,7 % début 2019), puis est redescendu à 9,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Début 2020, les mesures de restriction sanitaire prises pour tenter de contenir l'épidémie (covid-19), et en particulier les mesures de restriction

de déplacements ont eu, de fait, un impact important sur l'accès des demandeurs d'emploi à la formation. Cela explique en grande partie le recul du taux d'accès pour les inscrits à Pôle emploi au premier et deuxième trimestre 2020. Il est ensuite remonté sensiblement au second semestre 2020 (11 % dans le Grand Est), grâce notamment au Plan de relance gouvernemental pris en urgence - dont par exemple l'élaboration de la plateforme #1jeune#1solution permettant à de nombreux jeunes sans emploi de trouver soit une formation, soit une mission en entreprise.

### Le PIC national et le PRIC Grand Est

✕ Doté, au niveau national, d'un budget de près de 15 milliards d'euros sur cinq ans (2018-2022), le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) vise à augmenter l'effort de formation en direction des personnes rencontrant des difficultés spécifiques dans l'accès à l'emploi, notamment de celles ayant un faible niveau de qualification. Le PIC veut aussi répondre aux besoins des secteurs en tension et des secteurs de la transformation numérique et environnementale, ainsi qu'améliorer les dispositifs de la formation professionnelle. L'objectif quantitatif consiste à former un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, et aussi un million de jeunes supplémentaires, soit deux millions de personnes au total sur les cinq années du PIC.

✕ Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), signé le 7 janvier 2019, est l'adaptation du PIC à la région Grand Est. Les principales caractéristiques du PRIC Grand Est et de ses avenants sont les suivantes :

- le PRIC porte l'ambition de proposer aux demandeurs d'emploi (en particulier aux demandeurs d'emploi les moins qualifiés, de niveau infra Bac) une formation individualisée dans son contenu, et répondant aux besoins des entreprises ;
- au travers du PRIC, l'État intervient en additionnalité des interventions de la Région sur 3 axes : proposer des parcours qualifiants, garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par les compétences clés, accélérer la modernisation et la transformation de la formation ;
- afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire et d'intensifier les efforts, un avenant au PRIC est conclu en 2021. Son but est d'accompagner la mobilisation au profit des jeunes dans le cadre du Plan « 1 jeune-1 solution », et de prioriser les secteurs visés (en vue de s'assurer que les publics soient orientés vers les secteurs porteurs).

Les secteurs prioritaires identifiés en Grand Est sont les suivants : industrie, aéronautique, automobile, énergie / hydrogène, bio-économie ; numérique ; bâtiment et travaux publics, notamment la rénovation énergétique ; transports et logistique ; agriculture et agroalimentaire.

Afin d'amplifier cette dynamique, un 2<sup>e</sup> avenant au PRIC est conclu en 2022. Ce 2<sup>e</sup> avenant vise à intensifier les efforts en lien avec le Plan national de réduction des tensions de recrutement pour mieux répondre aux besoins des entreprises. Il permet également la prorogation du PRIC en 2023. Si le PRIC est la déclinaison régionale du PIC national, il est à souligner que des actions complémentaires ont été déployées en Grand Est - en particulier des appels à projets visant à favoriser les innovations ayant pour but de faciliter le repérage et la montée en compétences des publics -.

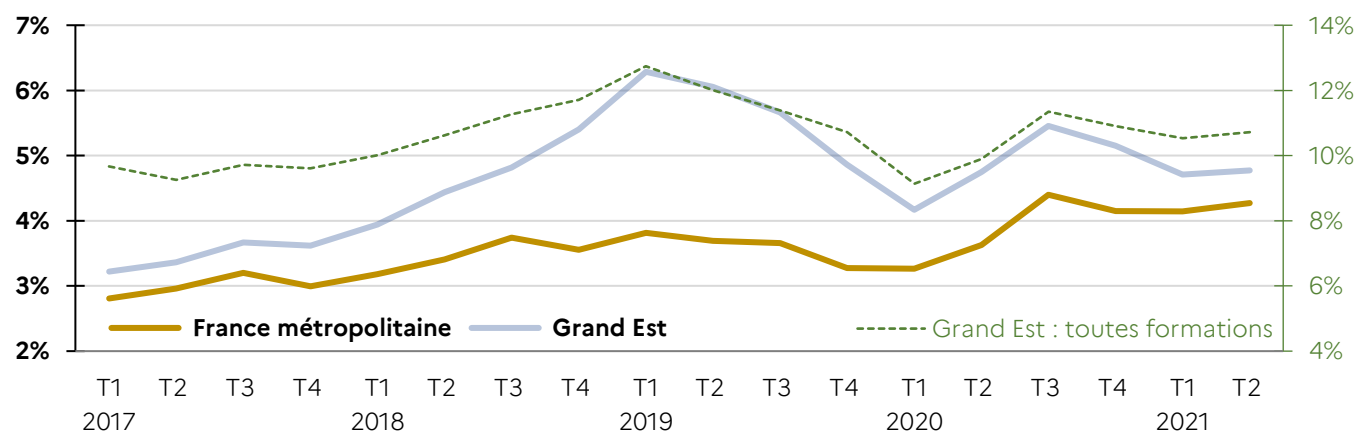
Pour assister les personnes dans leurs recherches de formation, et rendre accessible l'offre de formation aux professionnels de l'accompagnement, la Région Grand Est collecte l'ensemble de l'offre de formation régionale sur une plateforme : <https://www.formation.grandest.fr/>. Ce site propose plus de 17 300 formations, allant de la maîtrise des savoirs de base au doctorat. La majorité de ces formations sont des formations certifiantes. Plus de 4 100 formations se déroulent en apprentissage.

### Parmi les formations proposées, certaines mènent à une reconnaissance via l'obtention d'un certificat

L'ensemble des formations proposées aux demandeurs d'emploi, commanditées notamment au sein du PRIC, contient en particulier des « formations certifiantes ». Majoritairement, les formations certifiantes sont celles qui mènent à un diplôme d'État, un titre ou une certification de qualification professionnelle. Il s'agit de certifications enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Pendant toute la période d'observation, le taux d'accès aux formations certifiantes dans le Grand Est est resté constamment supérieur au taux enregistré en France métropolitaine, l'écart se réduisant toutefois en fin de période. Il a atteint pour les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à Pôle emploi au premier trimestre 2019 un pic de 6,3 % (soit 2,5 points de plus que le taux national), puis est redescendu à 4,2 % lors de la crise sanitaire (1<sup>er</sup> trimestre 2020). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, il s'établit à 4,8 %, supérieur de 0,5 point au taux de la France métropolitaine.

**GRAPHIQUE 3 : TAUX D'ACCÈS AUX FORMATIONS CERTIFIANTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE TRIMESTRE D'INSCRIPTION (HORS CPF AUTONOME)**



Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux d'accès à la formation à 12 mois des demandeurs d'emploi du Grand Est est de 4,8 % pour les formations certifiantes, et de 10,7 % pour l'ensemble des formations (hors CPF autonome).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2021.

Source : dispositif ForCE, Dares.

Les formations proposées aux résidents du Grand Est peuvent varier selon les années. En 2021, près des deux tiers des stagiaires de la formation professionnelle ont suivi dans la région une formation concernant le transport / manutention (24,1 %), les services (22,1 %) ou ayant trait au développement personnel et professionnel (19 %). Les

autres formations ont concerné l'apprentissage des langues (8,4 %), le secteur santé-sanitaire-social (7,9 %), l'industrie (7,7 %), le commerce-artisanat (7,4 %), la construction (2,3 %) et l'agriculture (1,1 %). Le tableau suivant présente le détail des 20 premières formations suivies en 2021, avec leur poids relatif dans la région et en Métropole.

TABLEAU 1 : LES 20 PREMIÈRES FORMATIONS SUIVIES

Intitulé	Grand Est			France métropolitaine		
	Rang	Nombre	%	Rang	Nombre	%
Transport	1	10 403	14,4	1	134 024	15,9
Développement personnel et professionnel	2	10 329	14,3	2	93 932	11,1
Manutention	3	6 988	9,7	4	56 507	6,7
Apprentissage des langues	4	6 038	8,4	3	72 694	8,6
Direction d'entreprise	5	3 498	4,8	5	55 197	6,5
Logiciel	6	3 196	4,4	6	38 699	4,6
Santé, secteur sanitaire	7	3 142	4,4	7	34 213	4,1
Services divers	8	2 858	4,0	8	31 420	3,7
Commerce	9	2 513	3,5	15	19 238	2,3
Action sociale	10	2 246	3,1	10	25 991	3,1
Secrétariat - assistanat	11	2 191	3,0	9	26 704	3,2
Hôtellerie - restauration	12	1 955	2,7	12	20 338	2,4
Défense, prévention, sécurité	13	1 922	2,7	11	25 958	3,1
Agroalimentaire	14	1 355	1,9	14	19 513	2,3
Travail des matériaux	15	1 122	1,6	21	7 782	0,9
Informatique	16	937	1,3	13	20 244	2,4
Bâtiment (second œuvre)	17	875	1,2	22	7 548	0,9
Électrotechnique	18	847	1,2	18	9 174	1,1
Génie industriel	19	806	1,1	24	6 413	0,8
Agriculture production végétale	20	765	1,1	19	9 069	1,1

Lecture : en 2021, les demandeurs d'emploi du Grand Est ont suivi 2 513 formations commerciales, ce qui représente 3,5 % de l'ensemble des formations suivies, et place ce type de formations au 9<sup>e</sup> rang des formations les plus suivies (alors que ces formations sont au 15<sup>e</sup> rang en Métropole, et y représentent 2,3 % du total).

Source : Dares - BREST 2021 (Base des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle)

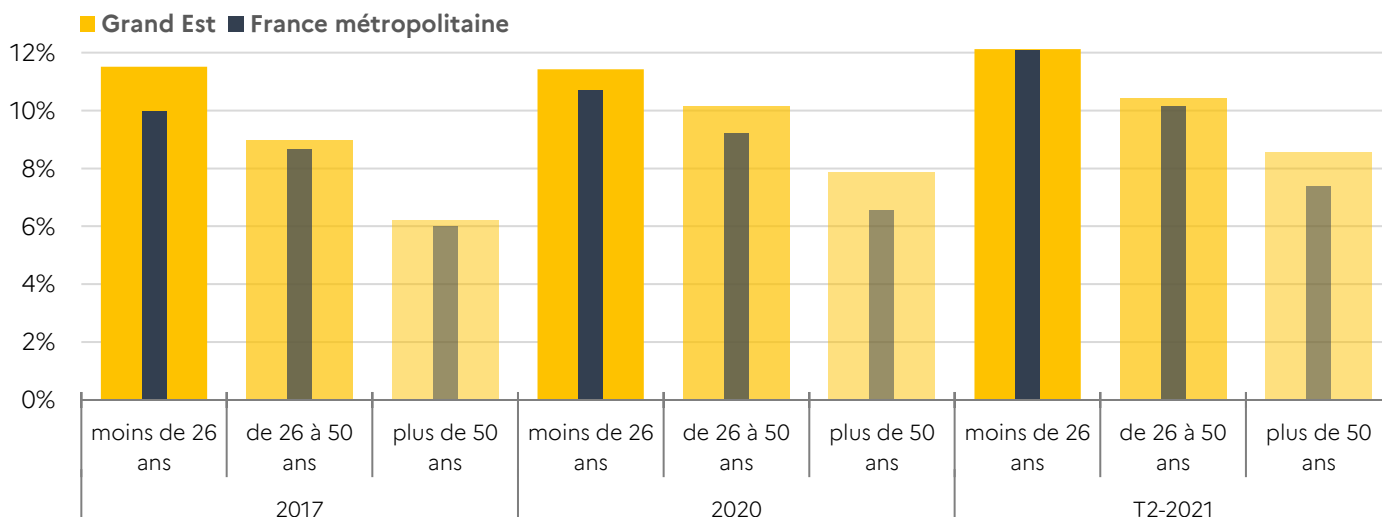
### L'âge du demandeur, ainsi que son niveau de formation influent sur son accès à la formation

Au regard de l'accès à la formation, l'âge du demandeur d'emploi apparaît comme étant l'un des facteurs les plus clivants. Parmi les inscrits à Pôle emploi à mi-2021, les moins de 26 ans ont un taux d'accès à la formation de 12,1 %, supérieur de 1,7 point au taux des demandeurs d'emploi de 26 à 50 ans (10,4 %), et de 3,6 points au taux des seniors de plus de 50 ans (8,5 %).

Toutefois, l'écart entre les plus jeunes et les seniors s'est réduit dans la région au cours de la période d'observation.

En effet, le taux d'accès des seniors gagne 2,3 points entre 2017 et 2021, passant de 6,2 % à 8,5 %, tandis que celui des moins de 26 ans gagne 0,6 point (il passe de 11,5 % à 12,1 %). Le Grand Est se distingue de l'ensemble de la France métropolitaine : avec un taux d'accès à la formation de 7,4 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, les seniors de Métropole gagnent seulement 1,4 point entre 2017 et 2021, alors que dans le même temps les jeunes de moins de 26 ans gagnent 2,1 points (leur taux passe de 10 % à 12,1 %). En 2021, l'écart entre les taux d'accès à la formation entre les jeunes et les seniors est de 4,7 points en Métropole, alors qu'il n'est plus que de 3,6 points dans le Grand Est.

**GRAPHIQUE 4 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION SELON L'ÂGE DU DEMANDEUR D'EMPLOI (HORS CPF AUTONOME)**



Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux d'accès à la formation (hors CPF autonome) des plus de 50 ans est de 8,5 % dans le Grand Est (contre 7,4 % en France métropolitaine).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2021.

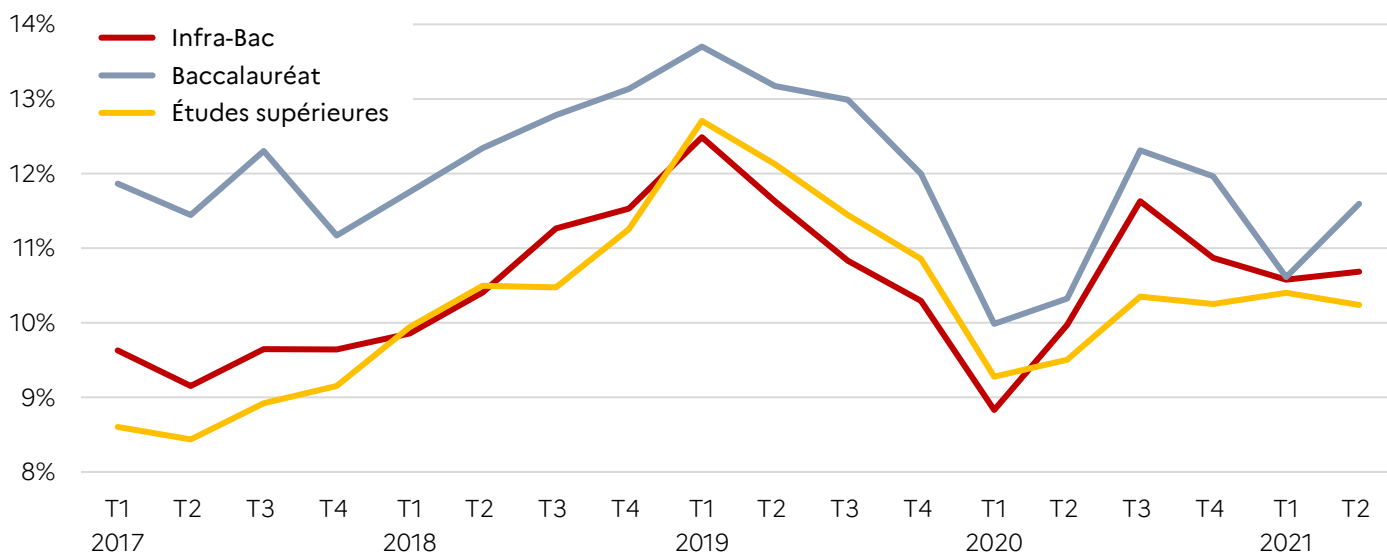
Source : dispositif ForCE, Dares.

Le taux d'accès à la formation est aussi dépendant du niveau de formation initiale des demandeurs d'emploi. En moyenne, sur l'ensemble de la période d'observation, ce sont les personnes ayant un niveau de formation intermédiaire – baccalauréat et niveaux équivalents – qui détiennent le meilleur taux d'accès à la formation (12 %), alors que pour les autres niveaux de formation initiale, le taux d'accès moyen sur 12 mois dépasse à peine 10 %. Viennent alors, dans l'ordre, ceux dont le niveau initial est inférieur au baccalauréat, puis en dernier, les diplômés du supérieur.

Une inversion de tendance a eu lieu à partir de début 2019 : les diplômés du supérieurs ont alors eu un taux

d'accès à la formation légèrement supérieur à celui des infra-baccalauréat. Cette inversion s'est prolongée jusqu'au premier trimestre 2020, lorsqu'au plus fort de la crise sanitaire, le taux d'accès à la formation des moins diplômés a atteint son plus bas niveau : 8,8 %. Les diplômés du supérieur avaient alors un taux d'accès supérieur de 0,5 point, s'établissant à 9,3 %. Cependant, dès le deuxième trimestre 2020, le taux d'accès des infra-bac a redépassé celui des diplômés du supérieur. Cette hiérarchie est inchangée en 2021 : au deuxième trimestre 2021, les infra-bac ont un taux d'accès à la formation de 10,7 %, contre 10,2 % pour les diplômés du supérieur (et 11,6 % pour les détenteurs du baccalauréat).

**GRAPHIQUE 5 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION DANS LE GRAND EST SELON LE NIVEAU DE DIPLÔME (HORS CPF AUTONOME)**



Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, les demandeurs d'emploi de niveau bac ont un taux d'accès à la formation (hors CPF autonome) de 11,6 %, et ceux du supérieur de 10,2 %.

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2021.

Source : dispositif ForCE, Dares.

## Depuis 2020, les femmes accèdent à la formation au moins autant que les hommes

Le taux d'accès à la formation a aussi évolué différemment selon le genre des demandeurs d'emploi. Avant la crise sanitaire, les hommes avaient un meilleur taux d'accès que les femmes. C'est le cas aussi bien en 2017, où l'écart est de 0,8 point en faveur des hommes (hommes : 9,9 %, femmes : 9,1 %) qu'en 2018, avec un écart de 0,9 point (hommes : 11,3 %, femmes : 10,4 %). Les taux d'accès à la formation deviennent identiques dès la fin de l'année suivante : au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, les femmes comme les hommes ont un taux d'accès de 10,7 %.

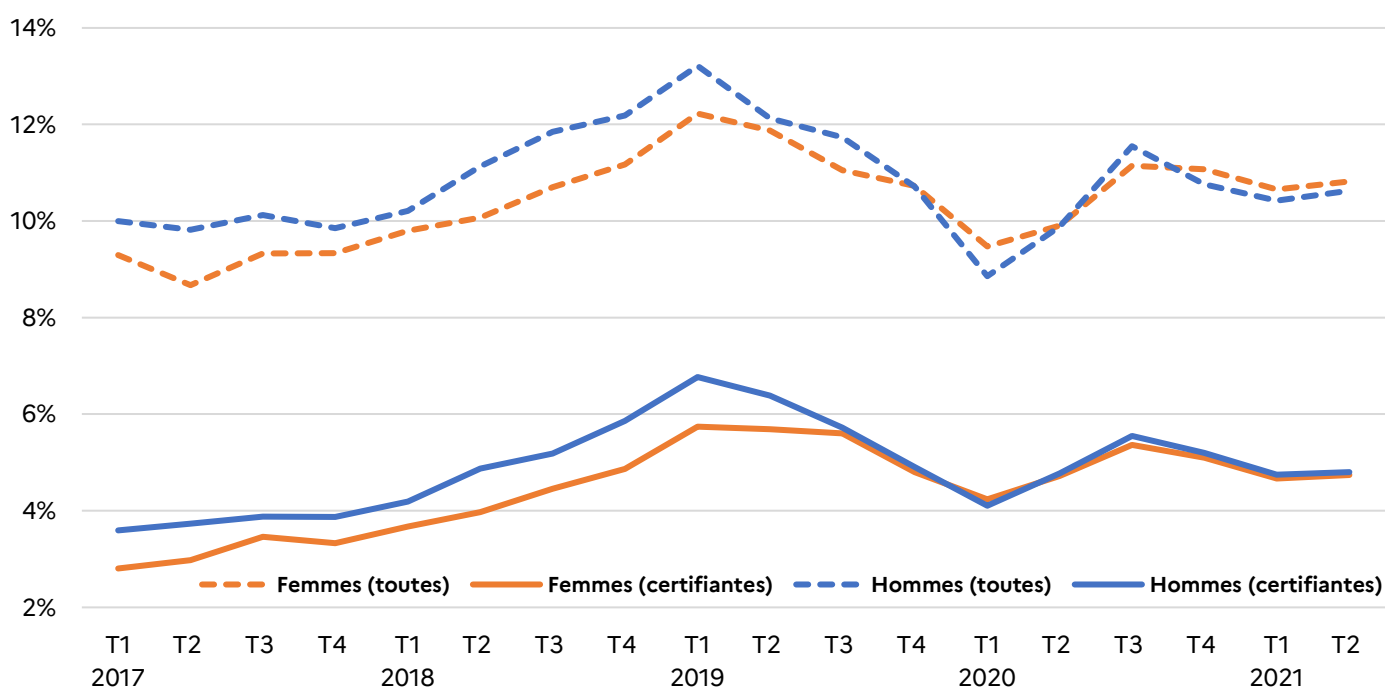
Au moment de la crise sanitaire, la tendance s'inverse, avec un écart de 0,6 point en faveur des femmes (femmes : 9,5 %, hommes : 8,9 %, au 1<sup>er</sup> trimestre 2020). Depuis lors, les femmes ont gardé un taux d'accès à la formation légèrement supérieur à celui des hommes, avec un écart d'environ 0,2 point (femmes : 10,8 %, hommes : 10,6 %, au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, par exemple).

Ce changement de tendance se vérifie aussi au niveau national, et peut s'expliquer, en grande partie par

l'accentuation, lors de la crise sanitaire, du développement des formations à distance. Le comité scientifique d'évaluation du PIC estime, dans son 3<sup>e</sup> rapport, que ce mode de formation a pu faciliter l'accès à la formation de certains publics, notamment celui des femmes. Il relève, par exemple, que, début 2022, 75 % des bénéficiaires du marché FOAD (formations ouvertes et à distance) sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que la moitié des bénéficiaires de formations « classiques ». La formation à distance a notamment pris de l'essor en 2020, principalement du fait des restrictions affectant les déplacements. Selon l'enquête post-formation de la Dares, en 2020, près d'un entrant en formation sur deux a en effet suivi au moins une partie de sa formation en distanciel.

Un changement de tendance similaire s'observe pour les formations certifiantes, les hommes ayant eu, avant 2019, un léger avantage sur les femmes, avec par exemple en 2018, un taux d'accès aux formations certifiantes de 5 % dans le Grand Est pour les hommes, contre 4,2 % pour les femmes. Depuis la fin 2019, les taux d'accès sont identiques pour les femmes et les hommes (4,9 % sur l'année 2020 pour les deux sexes).

**GRAPHIQUE 6 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION ET À LA FORMATION CERTIFIANTE DANS LE GRAND EST DÉTAILLÉS PAR SEXE (HORS CPF AUTONOME)**



Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux d'accès à la formation certifiante des demandeurs d'emploi est de 4,7 % pour les femmes, et de 4,8 % pour les hommes (hors CPF autonome - Grand Est).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2021.

Source : dispositif ForCE, Dares.

## Un taux d'accès à la formation supérieur pour les personnes en situation de handicap

Le PIC et le PRIC Grand Est ont pour publics-cibles premiers les personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier les jeunes sans qualifications, mais aussi les publics

prioritaires tels que les travailleurs handicapés, ou les personnes rencontrant des problèmes de mobilité (accès aux moyens de déplacements), et les habitants des ZRR. Sur l'ensemble de la période observée, le taux d'accès à la formation des personnes handicapées est supérieur à celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi. En 2018, leur taux



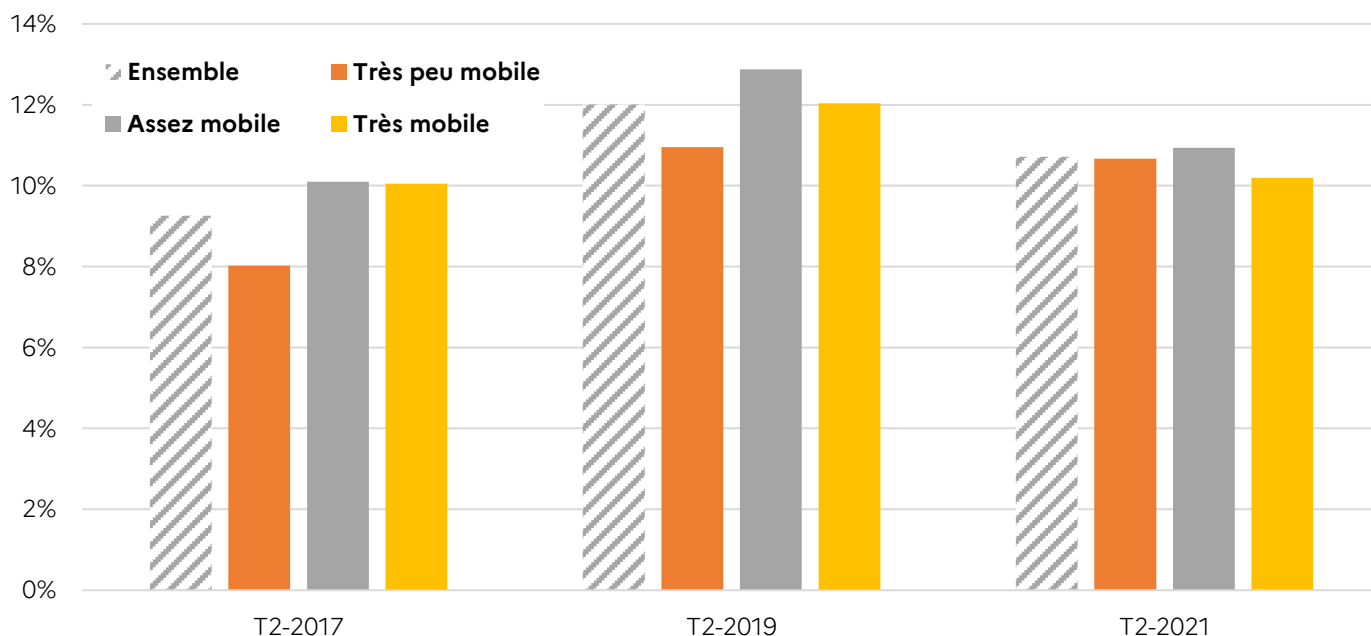
d'accès à la formation était supérieur de 4,3 points au taux de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Il lui est resté supérieur (de 3,2 points) lors de la crise sanitaire de 2020, et de 3,4 points au 2<sup>e</sup> trimestre 2021. A cette date, le taux d'accès des personnes handicapées est en effet de 14,1 %, contre 10,7 % tout public.

Le manque de mobilité (causé par l'absence d'un moyen de transport adapté aux déplacements du demandeur d'emploi) peut aussi constituer un frein à sa poursuite de formations. Pour pouvoir l'estimer et en assurer l'observation au cours du temps, les demandeurs d'emploi ont été regroupés en cinq classes (très peu mobile, peu mobile, assez mobile, mobile, très mobile). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2017, les taux d'accès à la formation étaient identiques (à 10,1 %) pour les demandeurs assez mobiles et les très mobiles,

mais en retrait de 2,1 points pour les peu mobiles (avec un taux de 8 %). Quatre ans plus tard ce décalage semble s'être résorbé : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, les peu mobiles détiennent un taux d'accès à la formation de 10,7 %, en léger retrait par rapport aux assez mobiles (10,9 %), mais un peu plus favorable que celui des très mobiles (10,2 %). Leur taux d'accès à la formation est en fait devenu identique à celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi (quel que soit leur degré de mobilité).

Les habitants des ZRR, quant à eux, ont un taux d'accès à la formation très légèrement supérieur au taux d'accès tout public ; l'écart, de +0,8 point en 2018, est passé à +0,3 point en 2020 comme au 2<sup>e</sup> trimestre 2021. A cette date, leur taux d'accès à la formation est de 11 %.

**GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION DANS LE GRAND EST SELON TROIS NIVEAUX DE MOBILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI**



Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux d'accès à la formation (hors CPF autonome) des demandeurs d'emploi « assez mobiles » (20-25 km ou 30 min de trajet) est de 10,9% dans le Grand Est.

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2021.

Source : dispositif ForCE, Dares.

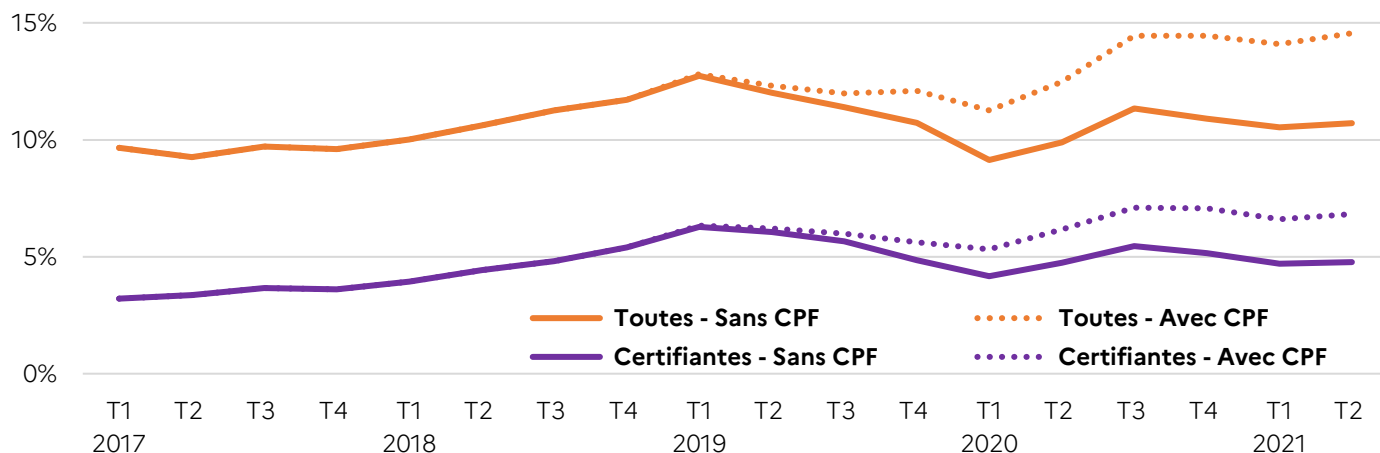
### La part des formations avec compte personnel de formation (CPF) progresse

Le CPF autonome permet à tout actif, en emploi ou demandeur d'emploi, de suivre des formations certifiantes variées, de type bureautique, linguistique, permis de conduire, de réorientation professionnelle ou de création ou reprise d'entreprise, par exemple. Entré en vigueur en 2015, mais monétisé (hors fonction publique) depuis 2019, il est augmenté de 500 € (ou 800 €) par année travaillée, dans la limite d'un plafond de 5 000 € (ou de 8 000 € pour les personnes peu qualifiées). Il est aussi parfois abondé par des financements extérieurs provenant des Conseils régionaux, de l'État, de Pôle emploi, ou de certaines entreprises.

Ces autres financements bénéficient particulièrement aux demandeurs d'emploi, qui représentent plus du tiers des bénéficiaires du CPF en 2020.

L'utilisation du CPF autonome se développe à partir de 2019, et notamment pendant la crise sanitaire (1<sup>er</sup> trimestre 2020). Ainsi, au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, le taux d'accès à la formation hors CPF atteignait à peine 9,1 % dans le Grand Est, alors que le taux d'accès avec CPF autonome était de 11,3 %, supérieur de 1,3 point au taux d'accès de début 2018 (10 %). Le taux d'accès à la formation avec CPF est quasi-stable depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2020, et s'établit à 14,6 % à la mi-2021, avec un écart de +3,8 points par rapport au taux d'accès calculé sans le CPF autonome.

**GRAPHIQUE 8 : TAUX D'ACCÈS TRIMESTRIELS À LA FORMATION À 12 MOIS DANS LE GRAND EST AVEC ET SANS CPF AUTONOME**



Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi est de 10,7 % hors CPF autonome et de 14,6 % avec CPF. Pour les seules formations certifiantes, il est de 4,8 % sans CPF et de 6,8 % avec CPF.

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2021.

Source : dispositif ForCE, Dares.

### Dans le Grand Est, les habitants des départements ruraux bénéficient d'un taux d'accès à la formation plus élevé

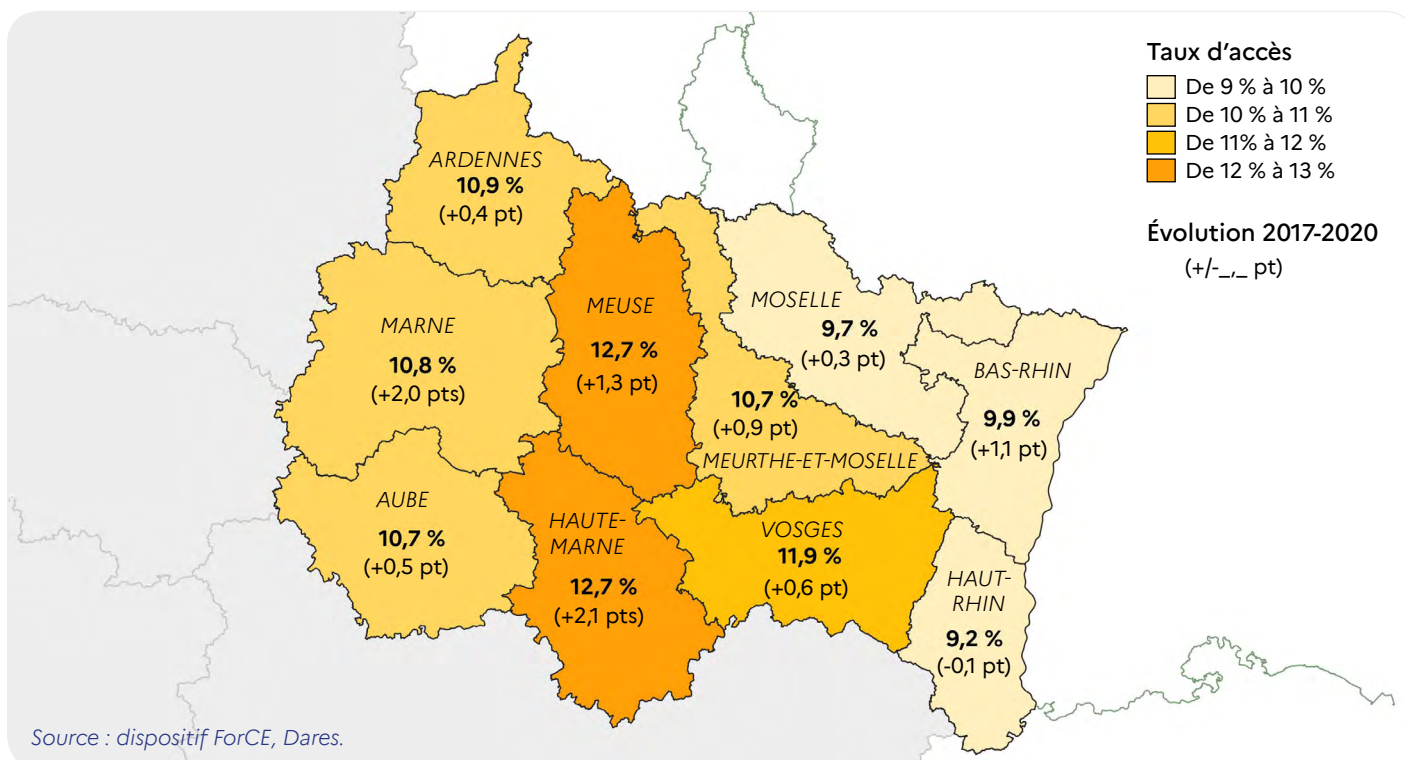
En 2020, le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi du Grand Est est supérieur de 0,9 point au taux de France métropolitaine (10,3 % contre 9,4 %). Hormis dans le Haut-Rhin (9,2 %), le taux d'accès à la formation est supérieur au taux métropolitain dans les neuf autres départements du Grand Est.

Les taux d'accès à la formation sont plus élevés dans les départements les plus ruraux ou les moins peuplés : 10,9 % dans les Ardennes, 11,9 % dans les Vosges, et 12,7 % en

Haute-Marne et dans la Meuse. Les départements les plus peuplés enregistrent des taux d'accès à la formation plus proches de la moyenne nationale : 9,9 % dans le Bas-Rhin, 9,7 % en Moselle, et 9,2 % dans le Haut-Rhin.

L'évolution sur trois ans des taux d'accès à la formation est aussi très variable d'un département à l'autre. Dans la région Grand Est, le taux d'accès à la formation s'accroît de 0,8 point entre 2017 et 2020 (contre +0,6 point en France métropolitaine). Le taux d'accès à la formation s'accroît plus sensiblement dans deux départements champenois : dans la Marne (+2 pts) et en Haute-Marne (+2,1 pts). A l'inverse, la Moselle (+0,3 pt), les Ardennes (+0,4 pt) et le Haut-Rhin (-0,1 pt) présentent des évolutions moins favorables sur trois ans.

**CARTE 1 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION À 12 MOIS DANS LE GRAND EST EN 2020, ET SON ÉVOLUTION SUR 3 ANS**



Source : dispositif ForCE, Dares.



## MÉTHODOLOGIE

Les statistiques exploitées dans cette étude sont tirées du dispositif ForCE qui a été mis en place en 2020 par la Dares, avec la contribution de Pôle emploi, dans le cadre de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

ForCE est un dispositif permanent de croisement des bases statistiques sur la formation, sur le chômage et l'emploi, dont l'enjeu est de permettre la reconstitution des trajectoires professionnelles de toutes les personnes ayant eu un contact avec le service public de l'emploi (missions locales, Pôle emploi), ou ayant suivi une formation professionnelle prise en charge totalement ou partiellement par les pouvoirs publics. Au total, ForCE permet de documenter au niveau national les trajectoires d'emploi et de formation de plus de 17 millions de demandeurs d'emploi et de 2 millions de jeunes accompagnés en missions locales.

Pour un trimestre donné, le taux d'accès à la formation est égal au rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation au moins dans les 12 mois suivant leur inscription à Pôle emploi et le nombre total de demandeurs d'emploi inscrits lors de ce trimestre. La formulation « le taux d'accès au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 est de 10,7 % » est donc une formulation équivalente à la formulation suivante : « le taux d'accès à une formation dans les 12 mois pour les demandeurs d'emplois dont l'inscription à Pôle Emploi date du 2<sup>e</sup> trimestre 2021 est de 10,7 % ».

Dans cette étude, le degré de mobilité du demandeur d'emploi est mesuré selon l'échelle suivante :

- Très peu mobile : trajet de moins de 10 km ou de moins de 20 minutes ;
- Peu mobile : trajet de 10 à 20 km ou de 20 à 30 minutes ;
- Assez mobile : trajet de 20 à 25 km ou de 30 minutes ;
- Mobile : trajet de 25 à 30 km ou de 30 à 60 minutes ;
- Très mobile : à compter de 30 km ou de 1h minimum de trajet.

Le tableau indiquant les 20 premières formations suivies par les demandeurs d'emploi du Grand Est provient de l'exploitation de la base Dares - BREST 2021 (base des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle). Dans cette base, les formations dont le thème n'est pas renseigné représentent 31,6 % de l'ensemble des formations.

Directrice de la publication : Angélique ALBERTI

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est - 6 rue Hirn - 67 000 STRASBOURG

Service études statistiques et évaluation - Philippe BECQUET - Études mars 2024 - ISSN 2556-6326

Réalisation : Dreetts Grand Est